



# Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 6 juillet 2020, à 19 h, au bureau municipal au 499, route 393, à Palmarolle, ceux-ci ont adopté le *Règlement n° 322* intitulé : « *Modification au Règlement no 301 Utilisation de l'eau potable en vue d'en préserver la qualité et la quantité* ».

À la suite des recommandations du directeur national de la *Santé publique* en lien avec le coronavirus (COVID-19), la Municipalité restreint l'accès au public de son bureau administratif et ce, jusqu'à nouvel ordre. Les personnes intéressées à prendre connaissance dudit règlement pourront le faire en faisant une demande par téléphone au 819-787-2303 au poste 21.

DONNÉ À PALMAROLLE CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2020.

VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE P. I., SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE P. I.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À AUTHIER, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2020, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2020.

VÉRONIQUE HINCE, DIRECTRICE GÉNÉRALE P. I., SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE P. I.

